

Jérôme Pellistrandi

LES ARMÉES FRANÇAISES

*Que
sais-je?*

À lire également en
Que sais-je ?

COLLECTION FONDÉE PAR PAUL ANGOULVENT

Bruno Tertrais, *La Guerre*, n° 3866.

Sébastien-Yves Laurent, *Le Renseignement*, n° 4281.

Frédéric Encel, *Les 100 mots de la guerre*, n° 4192.

Stéphane Taillat, *La Cyberguerre*, n° 4330.

ISBN 978-2-7154-3222-2

ISSN 0768-0066

Dépôt légal – 1^{re} édition : 2026, mars

© Que sais-je ? / Presses universitaires de France, 2026
170 bis, boulevard du Montparnasse, 75014 Paris

Introduction

Étudier les armées françaises dépasse largement l'énumération des capacités, des budgets affectés, des armements et des effectifs sous les drapeaux. Un tel inventaire est certes nécessaire mais il ne reflète qu'une partie de la question. Il faut aller au-delà et englober ce qui a fait la France. Parmi les personnalités historiques qui, du Moyen Âge à nos jours, incarnent l'histoire militaire et politique du pays, le général de Gaulle et Napoléon figurent dans le trio de tête, avec souvent Jeanne d'Arc. L'héritage de ces trois noms reste vivace dans l'ADN des armées. Courage et honneur, charisme et autorité, sacrifice et gloire, chefs militaire et politique, novateurs et conservateurs... Ces qualités se retrouvent chez ces trois personnages historiques tout autant que dans l'institution militaire française qui plonge ses racines dans la longue histoire constitutive du pays – une histoire durant laquelle le pouvoir de l'État, dès l'Ancien Régime, s'est progressivement et en grande partie construit par l'épée, pour aboutir à la V^e République où le chef de l'État est le chef des armées. Cette dimension de l'exécutif est la conséquence stratégique des épreuves que la France a traversées, au premier rang desquelles la débâcle de mai-juin 1940 que le général de Gaulle sut surmonter par son Appel du 18 juin.

À cela s'ajoute aussi une des leçons de la Seconde Guerre mondiale et des difficultés pour la France de retrouver son rang à l'issue de celle-ci : la dissuasion nucléaire, clef de l'indépendance et de la souveraineté nationale. Cette capacité unique en Europe a conforté la France au cours des évolutions complexes du monde et lui a permis de maintenir une politique étrangère autonome et crédible dès le début des années 1960. Cette volonté partagée par tous les présidents de la République depuis le général de Gaulle – y compris par François Mitterrand qui, bien qu'opposant au Général, sut très vite emprunter le costume de chef des armées en 1981 – est, à l'heure où le monde est devenu chaotique et où le rapport de force est désormais le mode de régulation des relations entre les États, plus que jamais essentielle. Elle confère à la France une responsabilité d'autant plus grande que le lien transatlantique semble remis en cause par le président américain Donald Trump depuis son retour à la Maison Blanche.

De la fin de la guerre froide au début de la décennie 1990, le temps était aux « dividendes de la paix ». Cela se traduisait par une diminution régulière de l'effort de défense avec des budgets régulièrement à la baisse, une diminution assumée par l'autorité politique du format des armées et une obligation pour celles-ci de se transformer afin d'absorber des réformes dont la pertinence a pu, à juste titre, être discutée. La disparition d'une menace majeure sur le continent européen avec l'effondrement de l'URSS et les engagements de la France dans des opérations extérieures (Opex) ont entraîné une évolution majeure impulsée par le

président Jacques Chirac : la « suspension » du service national, qui avait été le creuset militaire et sociétal de la Nation depuis la fin du XIX^e siècle, et le passage à une armée professionnelle plus efficace (pour répondre aux engagements d'alors) mais plus compacte (pour en assumer un coût plus élevé). En outre, dans un contexte économique difficile, la défense est apparue comme une « variable d'ajustement ». Elle a subi des retards dans certains programmes majeurs comme celui de l'avion Rafale, des réductions de cibles comme le passage de dix-sept frégates multimi-ssions prévues (Fremm) à huit réalisées, ou encore des annulations pures et simples comme le deuxième porte-avions qui devait être le jumeau du *Charles de Gaulle*. À partir de 2008, une nouvelle réforme voulue par Nicolas Sarkozy a abouti à des restructurations importantes toutes orientées à la baisse, alors même que nos forces étaient engagées, notamment en Afghanistan. Cette saignée a entraîné de nombreuses fermetures de garnisons ou de bases aériennes, affaiblissant durablement les capacités militaires de la France. En effet, c'est une leçon de notre histoire militaire contemporaine : le choc entre le temps immédiat et le temps stratégique. Même en temps dits de « paix », les armées sont engagées en permanence pour assurer la défense du pays, non seulement en métropole mais aussi outre-mer et partout où nos intérêts peuvent être menacés. Cette dimension mondiale est une exigence quasi unique qui n'est partagée, dans le monde occidental, qu'avec les États-Unis et le Royaume-Uni – une exigence qu'il a été souvent difficile de faire comprendre à nos

partenaires européens dont le cercle stratégique est plus limité. Il faut ajouter que la perte, même temporaire, de capacités nécessite des années pour les rattraper, et fait courir le risque de se faire déborder par les compétiteurs géopolitiques qui, eux, n'attendent pas.

Il en est de même pour les programmes d'armements qui s'étalent dans la durée. Ainsi, concevoir une nouvelle génération de sous-marins prend une à deux décennies, la production une nouvelle décennie, et l'emploi opérationnel s'étale, lui, sur quatre décennies. Soit plus de soixante ans entre les premières études et la fin du programme. Une dimension technologique, militaire et humaine qu'il faut prendre en compte.

Cette dimension humaine est aussi au cœur des forces armées. Sans soldats, marins, aviateurs, civils, gendarmes, réservistes, il n'y a pas d'armée et la professionnalisation oblige à justement comprendre ceux et celles qui s'engagent dans cette voie qui sort de l'ordinaire. Les motivations sont souvent différentes mais toutes ont cependant un point commun : la volonté de servir la défense de la France, et ce, avec des exigences légitimes à l'égard de la société qui, elle-même, a mis du temps après la fin du service national à comprendre cet enjeu et à accompagner la communauté de défense, notamment dans sa vie au quotidien. En outre, les parcours sont très différents entre un jeune engagé qui ne restera que quelques années sous l'uniforme avant d'entamer une deuxième carrière, et l'officier de carrière qui déroulera un cursus complet pendant plusieurs décennies. À cela s'ajoutent les contraintes qui pèsent sur la vie professionnelle et bien évidemment

personnelle : absence prolongée lors des missions et des opérations, danger lors des engagements, mutations et déménagements, etc., qui peuvent malheureusement avoir un impact majeur sur la famille. D'où une obligation de la société à prendre en compte cette spécificité militaire.

Les temps des « dividendes de la paix » sont désormais révolus car le monde a changé. Pour la France, 2014 est une année charnière : la situation militaire se dégrade au Mali, elle oblige à une intervention rapide, majeure et massive décidée par le président François Hollande. Dans la foulée, en 2015, ce sont les deux vagues d'attentats terroristes de Charlie Hebdo puis du Bataclan qui impliquent dans l'urgence le large engagement des armées sur le territoire national avec l'opération Sentinelle. Mais ces deux engagements – Sahel et France – montrent aussi l'impasse dans laquelle les choix précédents de réduction massive du format ont abouti. Et pour la première fois depuis des années, l'autorité politique réinvestit dans la défense et cesse les déflations délétères.

Les lois de programmation 2019-2025 puis 2024-2030 entament la reconstruction de notre défense, reconstruction d'autant plus nécessaire que la guerre est redevenue une réalité en Europe depuis le 24 février 2022, avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Dans ce conflit majeur, Moscou n'hésite pas à jouer de la rhétorique nucléaire pour faire pression sur les Européens. Après plus de trois ans d'une guerre de haute intensité, la situation stratégique atteste que notre sécurité se joue à l'Est de l'Europe mais aussi chez nous. Le Kremlin

utilise toutes les ressources de la guerre hybride pour nous déstabiliser, d'autant plus que Washington se sent beaucoup moins impliqué dans la défense du « Vieux Continent ». En une décennie, toutes nos certitudes stratégiques se sont envolées mais les armées françaises ont su conserver et développer leur aptitude à répondre à ces nouvelles menaces et aux mutations géopolitiques qui transforment notre monde.

Étudier les armées françaises nécessite donc de comprendre notre longue histoire au cours de laquelle l'outil militaire s'est constitué progressivement au service de l'autorité politique, et comment celle-ci s'est construite autour de la force militaire ; notre environnement géopolitique qui a conditionné l'évolution de nos armées pour répondre aux menaces ; la relation entre nos militaires et la société civile, à l'heure où le lien social que constituaient le service militaire obligatoire et les sacrifices des deux guerres mondiales appartient désormais à la Mémoire ; la constitution et le fonctionnement de nos industries de défense si structurantes pour la défense mais également pour notre économie, à l'heure de la désindustrialisation ; et enfin, les mutations en cours imposées par le retour de la conflictualité et de la guerre, y compris en Europe.

CHAPITRE PREMIER

Les armées et le pouvoir

I. – Le chef de l'État est le chef des armées

Jusqu'à la proclamation de la III^e République le 4 septembre 1870, les chefs de l'État étaient par essence chefs des armées, même s'ils n'exerçaient pas tous la fonction sur le champ de bataille. Napoléon I^{er} en a été l'incarnation la plus complète. La III^e République laisse cependant le sujet en friche, à l'appréciation des différents chefs de gouvernement, sans que la doctrine soit clairement établie, le pouvoir militaire restant relativement indépendant de l'autorité politique.

La débâcle de mai 1940 puis l'impuissance de la IV^e République à régler les conflits en Indochine et en Algérie, sans oublier le fiasco de l'expédition de Suez en 1956, ont amené le général de Gaulle à refondre les institutions de la toute jeune V^e République, qui affirme clairement la subordination de l'autorité militaire au pouvoir politique dans l'article 15 de la Constitution du 4 octobre 1958 : « Le président de la République est le chef des armées ». Cette dimension est essentielle et est au cœur de l'ADN de la République, donnant au chef de l'État une responsabilité centrale que tous